

La MRC d'Antoine-Labelle dépose les résultats préliminaires de l'étude de mise en commun de l'offre en sécurité incendie

Mont-Laurier, le 28 février 2018 – Lors du conseil de la MRC du 27 février dernier, la MRC d'Antoine-Labelle effectuait le dépôt préliminaire des résultats de l'étude d'opportunité sur le regroupement des services incendie. Cette étude visait à établir différents scénarios qui permettraient d'optimiser les opérations et la gestion des services de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire.

C'est depuis juin 2000 que la *Loi sur la sécurité incendie* impose aux MRC la mise sur pied de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) afin d'établir des objectifs d'intervention et de prévention sur leur territoire de compétences. En voie de compléter la révision de son SCRSI, la MRCAL cherche à renforcer les actions permettant d'atteindre les exigences du ministère de la Sécurité publique. Par cette révision, la MRCAL est à même de constater certaines lacunes en matière de sécurité incendie, quant au recrutement et à la formation de pompiers, à l'application des procédures d'opération et à l'atteinte des objectifs de prévention. Des modifications sont apportées au schéma afin que chaque service de sécurité incendie puisse répondre aux besoins des citoyens, mais également à la réglementation en vigueur.

À la lumière de ces travaux et visant à atteindre les normes gouvernementales en matière de sécurité incendie, la MRCAL a mandaté le consultant multi-conseil en gestion incendie, Michel Richer inc., pour la réalisation de l'étude d'opportunité sur le regroupement des services incendie de la région. Cette étude est en partie financée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). L'objectif était d'établir différents scénarios, d'en connaître les avantages et les inconvénients, ainsi que d'exposer l'implication financière pour les municipalités en vue d'un potentiel regroupement.

Un projet de cette envergure implique un travail de longue haleine afin que les décisions qui découleront du processus puissent faciliter et améliorer la situation actuelle, sachant que la mise en commun de l'offre en sécurité incendie n'entraînerait la fermeture d'aucune caserne de la région, mais tendrait plutôt vers une gestion administrative centralisée des services. Pour ce faire, une rencontre de travail permettra aux 17 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle de se réunir et d'échanger sur trois scénarios répondant aux objectifs des différents milieux : la conservation de la structure actuelle, la création d'un seul service de sécurité incendie pour tout le territoire ou la mise en place de trois services de sécurité incendie par secteur ouest, est et sud. Par l'évaluation de ces potentiels scénarios, les municipalités pourront ensuite établir un consensus et poser les actions nécessaires à la réalisation de celui-ci.

Rappelons que le projet de regroupement des services incendie convoite une vision régionale des services de sécurité incendie. Il permettrait également de mettre en commun les ressources humaines, financières et matérielles des différents services incendie et ainsi éviter aux municipalités le travail individuel, alors que tous cherchent à optimiser les opérations et la gestion, en plus de vouloir répondre aux besoins des citoyens et appliquer la réglementation en vigueur.

- 30 -

Source : Billie Piché
Coordonnatrice aux communications
819-623-3485 poste 123
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca